



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

adoption

Question écrite n° 17294

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'arrêté du 14 janvier 2013 portant retrait d'habilitation d'un organisme autorisé et habilité pour l'adoption. Il souhaiterait connaître le bilan des adoptions permises par l'association concernée depuis l'obtention de son agrément.

Texte de la réponse

L'organisme autorisé pour l'adoption La Cause, qui est visé par l'arrêté cité, a réalisé 7 adoptions pendant la durée de son habilitation en Haïti, de janvier 2006 à janvier 2013. C'est sur la base de la décision de son conseil d'administration de ne pas poursuivre l'activité d'adoption en Haïti que la fondation La Cause (qui poursuit par ailleurs son engagement humanitaire dans ce pays) s'est vue retirer son habilitation pour ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17294

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1158

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2122